



AVIS D'AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/008
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 18/209 en date du 4 octobre 2018 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire à la Communauté de l'Agglomération Havraise ayant son siège social au 19 rue Georges Braque – CS 70854 – 76085 LE HAVRE CEDEX, portant sur la dépendance suivante :

Terrain d'assiette d'un réseau de canalisations destiné à alimenter en eau potable le Parc des Falaises sur la commune de Gonfreville l'Orcher (2 255 ml).

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L. 2122-1-3 4° du code général de la propriété des personnes publiques, en raison des caractéristiques de la dépendance et notamment de l'interdépendance de ce réseau avec le réseau d'eaux potable et industrielle objet d'une concession avec la CODAH.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : dix (10) ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Gestion du Domaine – Tel : 02.32.74.74.00 – adresse email : clientzip@havre-port.fr.

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **16/11/2018**